

Envoi : 13/10/2020

Réception par le Préfet : 13/10/2020

Publication : 16/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-9-3-5

Séance du vendredi 9 octobre 2020

### SOUTIEN EN INVESTISSEMENT À L'AEROPORT DE COLMAR-HOUSSEN

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEE :**

Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructure de communication,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative à la Décision Modificative n°1 - exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 2 octobre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention d'investissement de 70 000 € (soit 24,92 % d'une dépense subventionnable de 280 900 €), à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS pour la construction d'un hangar de 540 m<sup>2</sup>. Une convention de financement, jointe en annexe à la présente délibération, précise les modalités de versement de cette aide,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 13421, service 190.
- Approuve la convention afférente pour la subvention d'investissement et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité